

Lac-Supérieur



Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité de Lac-Supérieur

AVIS PUBLIC

(concernant le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité du Lac-Supérieur)

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité du Lac-Supérieur sera, en **2023**, en vigueur pour son **troisième** exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la direction générale de la Municipalité, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1), avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette Loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- ✓ Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- ✓ Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Municipalité du Lac-Supérieur
1281, ch. du Lac-Supérieur
Lac-Supérieur (Qc) J0T 1J0

- ✓ Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- ✓ Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement **381-2022** de la **MRC des Laurentides** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 20^e jour d'octobre 2022.

Anne-Marie Charron
Directrice générale adjointe / Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Anne-Marie Charron, directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 20^e jour du mois d'octobre 2022, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois d'octobre 2022.

Anne-Marie Charron
Directrice générale adjointe / Greffière-trésorière adjointe